



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17487
20 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA MONGOLIE

Se référant au nouvel acte d'agression perpétré par le régime d'apartheid sud-africain contre la République populaire d'Angola, le Gouvernement de la République populaire mongole déclare ce qui suit :

"C'est avec une profonde indignation que le Gouvernement et le peuple mongols ont appris la nouvelle du dernier acte d'agression non provoquée que le régime raciste de Pretoria a commis contre la République populaire d'Angola en violation flagrante des normes et principes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

Les actes d'agression brutaux et répétés du régime raciste contre ses voisins, l'occupation illégale de la Namibie ainsi que les actes de répression contre sa population autochtone à l'intérieur même du pays font de nouveau ressortir clairement le caractère agressif de la politique d'apartheid, qui est condamnée à juste titre par la communauté internationale comme un crime contre l'humanité et la paix et la sécurité internationales.

Le peuple mongol s'associe à tous les autres peuples du monde pour condamner énergiquement ce nouvel acte d'agression du régime raciste et exige que celui-ci retire immédiatement ses troupes d'Angola, cesse sur-le-champ toutes ses activités hostiles contre ses voisins, octroie l'indépendance à la Namibie conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, mette fin à la répression de la population autochtone et abolisse l'odieux système d'apartheid.

Le Gouvernement et le peuple mongols réaffirment une fois de plus qu'ils appuient sans réserve la lutte légitime que mène le peuple angolais pour défendre et renforcer sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale, lutte dont ils sont résolument solidaires.

Le Gouvernement de la République populaire mongole compte que le Conseil, s'acquittant des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, prendra toutes les mesures efficaces et appropriées pour mettre fin à cet acte d'agression flagrant et en effacer les conséquences. Il espère également que le Conseil condamnera les Etats qui encouragent le régime raciste d'apartheid dans ses actes d'agression et de répression sous quelque prétexte que ce soit."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente déclaration à l'attention du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République populaire mongole,

(Signé) Mangalyn DUGERSUREN
